

L'EMPLOI « ORDINAIRE », L'EMPLOI ACCOMPAGNÉ, L'EMPLOI AIDÉ, L'EMPLOI PROTÉGÉ ET SEMI-PROTÉGÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES AU REGARD DES RÉGLEMENTATIONS

STAGE N°

36

Durée :
2 jours

Coût du stage :
2 600 €

Public concerné :
tous personnels impliqués
dans l'emploi protégé,
l'emploi aidé ou
le milieu ordinaire

OBJECTIFS

- Comprendre et maîtriser le dispositif global de l'emploi des personnes handicapées
- En mesurer les impacts et en favoriser une bonne utilisation

CONTENU

- **L'emploi ordinaire**
 - *Repères historiques et évolutions*
 - *La loi d'obligation d'emploi de 1987*
 - *Les dispositions prévues par la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002*
 - *Les apports de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées*
- **L'emploi aidé et accompagné**
 - *Les emplois ordinaires bénéficiant d'aide au poste*
 - *Les ateliers protégés vers les entreprises de travail adapté*
- **L'emploi protégé** : *quels changements induits par la transformation des CAT en établissements et services d'aide par le travail (ESAT), au niveau des objectifs, des projets, des populations, des budgets ainsi que des rémunérations et des droits sociaux des personnes handicapées*
- Quelques références européennes

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés théoriques
- Discussion
- Présentation d'initiatives

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis n'est exigé en termes de formation ou de qualification, le dispositif est prévu pour être adapté à chaque situation professionnelle et contexte institutionnel.